



CONCOURS DE DESSIN

Règlement du concours de dessin communal organisé du 1^{er} au 28 mai 2021

Article 1

Le CCAS de Publier organise un concours de dessin dont le thème est « Dessine ta mamie ou ton papi en super héros ».

Article 2

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 5 à 10 ans de la ville de Publier.
La participation à ce concours est gratuite, individuelle et nominative.

Article 3

Les dessins doivent être réalisés sur un support papier au format A4 (21x29,7cm).
Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture, feutre, crayon, collage...

Article 4

Chaque participant réalise un seul dessin.

Doivent figurer au dos du dessin : le nom, le prénom et l'âge de l'enfant ainsi que le nom, l'adresse, le téléphone et le mail de ses parents.

Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin.

Le dessin peut être déposé jusqu'au dimanche 16 mai dans la boîte aux lettres de la mairie.

Article 5

Les dessins reçus seront répartis en fonction de l'âge des participants dans l'une des 2 catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 5 à 7 ans inclus
- Catégorie 2 : 8 à 10 ans inclus

3 gagnants seront désignés dans chaque catégorie.

Article 6

Le jury désignera les gagnants en fonction de 2 critères :

- L'originalité
- Le sens de la créativité

Article 7

Composition du jury : 7 seniors âgés de 65 ans et plus de la commune.

La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 8

Lots à gagner : bons d'achat à CULTURA d'une valeur de 40€ pour les 2 premiers gagnants de chaque catégorie, 30€ pour les 2èmes et 20€ pour les 3èmes. Des lots de consolation seront distribués.

Article 9

Les gagnants seront publiés dans le journal municipal et sur le site internet de la commune ainsi que la page Facebook.

Article 10

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- **1^{er} mai** : ouverture du concours
- **16 mai** : clôture de la remise des dessins et du concours
- **19 mai** : désignation des gagnants et remise des lots à la Galerie de la Cité de l'Eau
- **Du 19 mai au 28 mai** : exposition des dessins à la Galerie de la Cité de l'Eau

Article 11

Les participants autorisent la collectivité à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours.

Les dessins ne seront pas retournés aux participants mais seront mis à leur disposition. Ils pourront venir les chercher au CCAS entre le 31 mai et 11 juin 2021.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

